ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE,
RUE RAMON DE VESINIS
31310 MONTESQUIEU VOLVESTRE
Tél: 05 61 90 48 62

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 19/10/2023

ORDRE DU JOUR :

1. **Vote du règlement intérieur.**
2. **Bilan rentrée scolaire, effectifs, organisation et fonctionnement.**
3. **Révision de l'organisation des rythmes scolaires.**
4. **Evaluation d'école**
5. **Organisation de l'APC.**
6. **Education à la sexualité à l'école primaire**
7. **Projet Phare harcèlement**
8. **Sécurité, bilan des exercices de mise en sûreté , point transports scolaires**
9. **Projet d'école et ses actions pour l'année en cours.**
10. **Association des parents d'élèves APE, projets pour l'année 2023-2024**

Etaient présents :

Mairie :
Mme MEDALE GIAMARCHI Adjointe (Education, Enfance et jeunesse)

Invités :
Mme Mulcio Céline représentante ALAE

Représentants des parents d'élèves :
Mme BENETOUX Laurie
Mme FAYAS Laurie
M. FORTUNATI Richard
Mme LACOSTE Agnès
Mme SENAC Stéfanie
Mme ESTAMPE Stéphanie
M. PEYRE Mathieu

Enseignants :
MME DELBOSQ CP
MME SALVETAT CE1-CE2A
MME DELQUE CE1-CE2 B
MME MABRU CE1-CE2C
M.LEMAIRE CM1-CM2 A ET CM2
M.BEAUMALE CM2

Excusés :
Mme DIAZ-LECINA IEN
Mme MARCIEN-LEBRET DDEN
M BIENVENU maire de Montesquieu Vtre
M.MONTAURIOL CM1-CM2 B
MME PECCOZ CM1-CM2 A
Mme DELHOM Amandine
M. VAN ACKER Sébastien
Mme LIM Astrid
Mme CAUSSE NAULIBOIS Julie excusée
Mme GAGNOL Leïla
Mme ZAHND Circé
Mme DUPONT Emilie

La séance est ouverte à 18h. Secrétaire de séance : M.Lemaire

1. Vote du règlement intérieur.

Proposition d'ajout du paragraphe suivant :

5. Droits et obligations des membres de la communauté éducative

5.1. Protection de l'enfance *(Loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance paragraphe 5.1)*
5.1.1 L'enseignant ou tout membre de l'équipe éducative ayant connaissance de tout fait de maltraitance physique ou psychique est tenu de porter ces informations préoccupantes à la connaissance de l'autorité.
5.1.2 Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale.

L'ancien paragraphe **5. RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET LES ECOLES**
Renommé **6. RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET LES ECOLES**

Vote à l'unanimité des présents

2. Bilan rentrée scolaire, effectifs, organisation et fonctionnement.

Effectifs classes :

Répartition par niveau 2023-2024			Répartition par classe 2023-2024		
CYCLE II			CP		**20**
CP	20		CE1/CE2 A	13/9	**22**
CE1	38		CE1/CE2 B	12/11	**23**
CE2	30		CE1/CE2 C	13/10	**23**
CYCLE III			CM1/CM2 A	15/10	**25**
CM1	29		CM1/CM2 B	14/11	**25**
CM2	47		CM2		**26**
Total	**164**		**Total**		**164**

Moyenne par classe : 23,42 Effectifs grandes sections actuel : 42 élèves

Prévisions rentrée 2024

	CYCLE II			CYCLE III		
Niveaux	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**	
Effectifs constatés (au 16/10/2023)	20	38	30	29	47	**164**
Montée pédagogique rentrée 2024	42	20	38	30	29	**159**

Organisation pédagogique des classes cette année :

CYCLE II		CYCLE III	
CP	MME DELBOSQ MME GARGAM	CM1-CM2 A	MME PECCOZ M.LEMAIRE
CE1-CE2A	MME SALVETAT	CM1-CM2 B	M. MONTAURIOL
CE1-CE2B	MME DELQUE	CM2	M.BEAUMALE M.LEMAIRE
CE1-CE2C	MME MABRU		

Direction M.Beaumale, déchargé de classe les lundis et un mardi sur 3.

3. **Révision de l'organisation des rythmes scolaires.**

L'organisation des rythmes scolaires est remise à l'ordre du jour du conseil d'école tous les trois ans pour pérenniser l'organisation actuelle ou demander une modification de l'organisation de la semaine scolaire.

Rappels :

Le régime de droit commun

Ses caractéristiques sont déterminées par l'article D.521-10 du code de l'éducation.

►une semaine scolaire qui comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées (alinéa 1)

►des heures d'enseignement organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée (alinéa 2) ;

►une durée minimale de pause méridienne au moins égale à une heure trente (alinéa 3) ;

Le régime dérogatoire

Un tel projet horaire doit respecter :

►une organisation des enseignements sur 8 demi-journées (semaine de 4 jours) ; lundi, mardi, jeudi, vendredi. (Les autres propositions doivent faire partie d'un PEDT, projet éducatif territorial, motivant une autre organisation par des besoins locaux).

►des heures d'enseignement répartis sur 24 heures hebdomadaires ; sans modification du calendrier des vacances scolaires.

► des heures d'enseignement organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à raison de six heures maxima par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

Lors de la remontée des résultats de la consultation, les votes seront indiqués par catégorie de membres présents : **la municipalité** (deux voix), **la DDEN** (une voix), un représentant du **RASED** désigné par le conseil des maîtres (une voix), les représentants des **parents élus** au conseil d'école (une voix par classe, 7 voix pour l'école), **le directeur et les enseignants** présents au conseil d'école (chaque enseignant en fonction dans l'école).

Le procès verbal du conseil avec les résultats du vote sera instruit par l'inspecteur de l'éducation et les services académiques à qui reviennent la décision finale.

La première proposition de vote se fera sur le choix d'un des deux régimes, semaine à 4 à jours et demi ou semaine à 4 jours.

Proposition 1 :

Régime de droit commun, 9 demi-journées, réparties les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis, vendredis

Proposition 2 : Régime dérogatoire, 8 demi-journées réparties les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les parents d'élèves après consultation auprès de tous les parents proposent un vote significatif des résultats du sondage.

Parents consultés : 275 parents pour 164 élèves : **57 familles ont répondu**
Choix 1 régime de droit commun semaine à 4,5 jours : **1 voix**
Choix 2 régime dérogatoire, maintien de l'organisation actuelle : 56 **voix**

	Nombre de votants	Proposition 1 9 demi-journées	Proposition 2 8 demi-journées
Votes parents d'élèves	7	0	7
Vote enseignants	6	0	6
Vote RASED	0	0	0
Vote DEDEN	0	0	0
Vote municipalité	1	0	1
totaux	14	0	14

Le conseil d'école statue pour la continuité du régime dérogatoire, semaine à 4 jours.

Organisation de la journée scolaire :
Rappel des contraintes dans le cas d'un choix du régime dérogatoire :

- Pas plus de 3h30 par demi-journée de classe.
- Une pause méridienne d'au moins 1h30.

Le conseil d'école souhaite pérenniser les horaires actuels soit :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matinée	8:30	8:30		8:30	8:30
	12:00	12:00		12:00	12:00
Après midi	14:00	14:00		14:00	14:00
	16:30	16:30		16:30	16:30

La proposition d'horaires est votée à l'unanimité.

4. Évaluation d'école.

Depuis le 25 janvier 2022, des évaluations d'école se réaliseront tous les 5 ans pour définir la feuille de route pour les 5 années suivantes pour chaque structure (projet d'école). La finalité est d'améliorer la qualité des apprentissages, leur suivi, la réussite éducative, le bien être à l'école.
Cette évaluation se compose d'une auto-évaluation réalisée par l'équipe enseignante puis d'une évaluation externe par une équipe académique pour approfondir la réflexion, formuler des avis.
A l'issue de cette évaluation, sera rédigé un projet d'école pour les 5 années suivantes.
Quatre domaines seront explorés lors de cette évaluation :

- Les apprentissages et parcours des élèves, l'enseignement.
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire.
- Les acteurs et le fonctionnement de l'école.
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Lors de cette évaluation, des questionnaires seront proposés aux élèves ainsi qu'aux parents sous une forme qui n'est pas encore définie mais vraisemblablement numérique.
Un résumé de cette évaluation sera présenté lors du deuxième conseil d'école.

5. Organisation de l'APC.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles sont spécifiquement consacrées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture. (Note ministérielle du 28 mars 2018). Ces activités non obligatoires doivent recueillir l'accord des parents. Elles sont proposées à tous les élèves et se déroulent quotidiennement de 13h45 à 14h.

Elles s'inscrivent dans les projets de classe qui vont accueillir des auteurs de littérature jeunesse. Ce temps ritualisé crée des habitudes de lecteur bénéfiques à chaque élève.

6. Éducation à la sexualité à l'école primaire :

L'éducation à la sexualité est une composante du parcours éducatif de santé et de l'éducation du citoyen. Il est demandé par le ministère un renforcement de l'éducation à la sexualité au bénéfice des élèves.
À l'école primaire, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. C'est un enseignement transversal abordé en Éducation civique et morale ainsi qu'en sciences. Quelques actions spécifiques avec intervenant peuvent renforcer cet enseignement ainsi que l'accompagnement de supports vidéo ciblés par tranche d'âge.

Point du programme	Cycle II	Cycle III	Domaines d'actions et actions
l'étude et le respect du corps	x	x	Découverte du monde Sciences
le respect de soi et des autres	x	x	Enseignement moral et civique
la notion d'intimité et de respect de la vie privée	x	x	Intervention psychologue scolaire / infirmière
Identifier et exprimer les émotions et les sentiments	X	X	Enseignement moral et civique
le droit à la sécurité et à la protection	x	x	Enseignement moral et civique
les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille)		x	Sciences
la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté		x	Science cycle III
la reproduction des êtres vivants	x	x	Sciences
l'égalité entre les filles et les garçons	x	x	Enseignement moral et civique
la prévention des violences sexistes et sexuelles, le harcèlement		x	Enseignement moral et civique
la cyberviolence, le cybersexisme : prévention		x	Enseignement moral et civique

7. **Projet phare, harcèlement.**
Des outils en concertation avec l'ALAE sont mis en place pour permettre à chaque élève d'oser parler, signaler un mal être dans l'école. Il s'agit d'une boite dans laquelle l'élève doit juste poser un papier avec son nom. Cette boite est vérifiée quotidiennement. Si un élève pose son nom ; un enseignant, le directeur de l'école ou la directrice de l'ALAE rencontrera l'enfant individuellement pour évaluer la situation et en concertation avec les équipes proposer une action. Dans le cas de harcèlement, une aide extérieure de la circonscription ou l'Académie peut être sollicitée pour traiter la situation.
Les cahiers de liaisons restent le moyen de communication privilégié pour un signalement venant des parents. L'observation pas les équipes enseignantes et ALAE sur les temps de collectivité complète le dépistage des situations préoccupantes, isolement d'un élève, conflits répétés…

8. **Point sécurité et bilan des deux exercices de sécurité.**
Exercice incendie effectué le 25 septembre 2023 à 10h. Les classes à l'étage évacuent via les escaliers extérieurs. Elles se regroupent ensuite contre la clôture pour effectuer un comptage. Temps d'évacuation mesuré, 1mn36s. Une classe dans le gymnase pendant l'exercice ; l'alarme a été entendue, l'évacuation s'est faite par la porte arrière du gymnase pour rejoindre le point de rassemblement.

Exercice PPMS attentat effectué le 17 octobre 2022 à 9h en présence de la police municipale .
Scénario retenu : intrusion dans la cour de récréation, lancement de l'alerte, se barricader. Les portes extérieures et du préau étaient fermées de l'intérieure à l'aide de la molette (plan vigipirate urgence attentat).
En septembre avec les fortes chaleurs, elles restent ouvertes pour créer de la ventilation dans les classes. La mise en sûreté a pris moins d'une minute. Toutes les classes sont restées silencieuses lors de l'exercice (25mn).
L'alerte est donnée par une corne de brume. Le signal est suffisant pour l'étage, n'arrive pas jusqu'au gymnase (anciens exercices). La question d'une attache pérenne dans les couloirs est posée, pour faciliter l'accès aux cornes de brume. Le conseil d'école rappelle à la municipalité que l'extension récente de la cour n'a pas de portillon de sortie vers le chemin qui mène vers l'Arize. Il existe un portail donnant sur la route qui longe le parking.

Mme Médale informe qu'en réunion municipale ; il a été question de l'installation d'alarmes sonores, avec bouton poussoir pour le PPMS attentat. Rien n'a été décidé à ce jour.

Rappel d'un point du règlement : transports
Deux erreurs ont eu lieu cette année dans la transmission de l'information à un élève pour un changement à effectuer pendant le temps scolaire (ne pas prendre le bus) ; ce qui a créé une situation de danger certaine pour l'élève se retrouvant seul. Le personnel ALAE comptabilise les élèves qui prennent le bus et les accompagne jusqu'au bus. Les élèves sont séparés à l'étage avant de descendre. Un affichage supplémentaire a été ajouté dans le hall pour les changements non signalés la veille qui pourront être lus par le personnel ALAE (doublon d'information pour sécuriser) car la classe peut-être en sortie, au gymnase ou à la bibliothèque au moment de la transmission de l'information. Un mot de l'ALAE a été distribué aux familles avec 4 numéros de téléphone permettant de contacter directement l'ALAE pour signaler les changements de régime et sécuriser l'information. Un mot dans le cahier de liaison doublé d'un appel téléphonique à l'ALAE la veille permet d'éviter les erreurs et de pouvoir réagir le cas contraire. Ces procédures doivent rester exceptionnelles pour la sécurité de votre enfant. En situation d'urgence, les parents n'ont pas forcément les numéros de l'ALAE à disposition. Un numéro ALAE sera ajouté dans le message du répondeur de l'école.

9. **Projet d'école et ses actions pour l'année en cours.**
AXE 1 : continuité des enseignements.

Objectif(s) prioritaire(s) pour l'école : harmoniser la continuité des enseignements à travers la liaison inter cycles, améliorer le niveau de langage oral des élèves

Actions :

- **Liaison CM2/6ème** : rencontre autour de lectures communes et productions plastiques par les élèves en lien avec les lectures. Thème retenu : « l'adaptation de l'homme à son environnement ». La sélection d'ouvrages est en cours en lien avec le collège. L'intervention d'un conférencier, photographe ethnologue est prévue dans le projet (à confirmer selon budget).

Etape 1 : lecture des livres sélectionnés en classe
Etape 2 : Production plastique avec utilisation d'éléments naturels (feuilles, fruits, épices, photos macro, maquettes) en lien avec la sélection de livres pour une exposition au collège début avril.
Etape 3 : Visite de l'exposition au collège par les élèves de CM2 (productions des collégiens et élèves de l'école)

- **Cross école / Collège** pour les élèves de CM2 le jeudi 20 octobre : annulé ou reporté suite aux attentats d'Arras, école en posture « Urgence attentat ».

AXE 3 : ouverture de l'école.

Objectif(s) prioritaire(s) pour l'école : améliorer le lien entre l'école, les partenaires et les familles, favoriser l'accès des élèves à la culture artistique, améliorer la culture scientifique des élèves par l'éducation à l'environnement.

Actions :

- Rencontre avec des auteurs :

  Cycle III : auteur de bandes dessinées, Marc Lizano

  Cycle II : Gaya Wisniewski autrice albums jeunesses

  La bibliothécaire de la médiathèque municipale Régine Rouch intervient une fois par mois environ dans les classes de cycle II les mardis et jeudis pour des lectures offertes, des prêts de livres, créer un lien avec la médiathèque, inciter les élèves à utiliser ce service municipal de proximité.

- Participation au dispositif « école et cinéma ».

  Trois séances par classe sont programmées :

-	- Premier trimestre	- Second trimestre	- Troisième trimestre
Cycle III	L'île de Black Mor 1h25	Les pionniers du cinéma 55mn	Billy Eliott (VOSTfr) 1h50
Cycle II	Une vie de chat	Les pionniers du cinéma 55mn	Rumba

  Une Participation financière de 2€ par séance sera demandée aux parents, la coopérative scolaire ne pouvant plus prendre en charge la totalité du coût des séances. La municipalité met la salle de cinéma à disposition (préparation de la salle, installation des chaises). Des bénévoles du foyer rural se chargent de la projection des films. L'école remercie tous les acteurs qui permettent de participer au dispositif « école et cinéma ».

- Jardin d'école : la classe de CP aura une activité jardinage sur le temps scolaire. Les autres classes participent pendant le temps ALAE. Il est à noter un travail réalisé par les animatrices à l'aménagement du jardin pendant les vacances d'été. Des heures doivent être allouées à ces animatrices. Céline Mulcio animatrice ALAE anime le lundi un temps « Jardin et bricolage ». Souhait de la municipalité de maintenir le travail engagé par Lucas Dédes qui était responsable du jardin.

- Projet d'aménagement de la cour : demande de subvention projet NEFLE pour des équipements dans l'extension.

- Renouvellement, élection d'Eco-délégués dans toutes les classes avec pour missions :
  - Limiter la consommation d'énergie
  - Protéger la biodiversité
  - Éviter le gaspillage alimentaire
  - Réduire et trier les déchets

- Mise en place de conseils d'éco-délégués. (Tri sélectif dans les classes, deux poubelles à disposition. Mini-conteneurs dans le hall pour le papier, sensibilisation au tri à la cantine…)

Sorties scolaires et visites :

- Classe découverte prévue à Aspet : objectif d'immersion en anglais pour les 3 classes de cycle III (dans le cadre du projet Erasmus). Question du financement, une réunion avec les parents a eu lieu, un questionnaire sera transmis.

- Classes de CE1-CE2A CE1-CE2C, projet théâtre avec la compagnie « La collective ».
  Trois séances en classe (atelier de 2 à 3h) avec possibilité d'une reconduction septembre 2024
  Possibilité d'extension du projet pour aller vers une restitution avec spectacle et fabrication de cabanes dans des lieux de la commune.
  Mme Salvetat contactera Mme Douarche, responsable culturelle au niveau de la mairie pour la faisabilité et le financement de la deuxième partie du projet.

- Classes de cycle II, visite au musée des Abattoirs (Toulouse) œuvres d' Alberto Giacometti : 30 nov et 01 dec.

Autres projets de classes :

- Participation aux journées agricoles du Volvestre pour toutes les classes le vendredi 15 septembre.

- Programmation EPS d'école : initiation au rugby, participation au projet « 7 semaines en ovalie ». Utilisation du padlet réalisé par le comité départemental. Journée de sensibilisation organisée par le club de Montesquieu et la fédération le 9 octobre 2023 pour toutes les classes.

- Activité vélo pour les élèves de cycle 3. Participation au projet « roule pour la flamme olympique », projet avec les écoles de la circonscription (printemps 2024).

10. **Association des parents d'élèves APE, projets pour l'année 2023-2024**

- L'association des parents d'élèves revoit le jour. Il y a eu une A.G. et le vote d'un nouveau bureau. C'est la même association pour les deux écoles. Il y a aura des actions communes dont les profits seront redistribués au prorata.
  Présidente : Mme Baudillon Chloé
  Secrétaire : Mme Lamiré Emilie
  Trésorière : Mme Causse Julie

- **Proposition d'actions :**
  - Halloween, pesée de citrouilles
  - Vente de chocolats. Rendre les bons de commande avant le 17 nov.
  - Participation à la halle gourmande
  - Vente de bulbes, sapins... (en lien avec commerçants)
  - Participation à la semaine sans écran
  - Carnaval
  - Être en soutien pour les fêtes de fin d'année des deux écoles

À noter que l'association va constituer sa trésorerie lors de cette première année. De ce fait, pas de versement à la Coop avant la fin de l'année. À prendre en compte dans les activités et le fonctionnement de la Coop.

La séance se termine à 20h20mn

La secrétaire de séance : M. Lemaire

Le directeur : M. Beaumale